

Toute
l'équipe
municipale
vous souhaite
une bonne
rentrée !



Écho de FAYET
Septembre-Octobre



MAIRIE DE FAYET

Nous rappelons à nos chers administrés les horaires des permanences de la Mairie.

Lundi de 10h à 13h
Mardi de 13h30 à 16h30
Jeudi 10h à 13h
Vendredi de 13h30 à 16h30
Samedi 09h à 11h

Merci de respecter les horaires

RECENSEMENT MILITAIRE

Pour le 3^{ème} trimestre 2020, les filles et les garçons, nés en Juillet, Août et Septembre 2004, sont tenus de se faire recenser sur les listes communales et doivent se présenter en mairie avant le 30 Septembre 2020.

OBJETIF CITOYEN

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

www.defense.gouv.fr
Rubrique "Jeunes et JAPD"

SGA

LE RECENSEMENT MILITAIRE

donne des **DROITS**

QUI ?	Garçons et filles de nationalité française
OÙ ?	À la mairie de ton domicile
QUAND ?	Dès 16 ans
AVEC QUOI ?	Votre carte d'identité Le livret de famille Un justificatif de domicile
POURQUOI ?	- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...) - pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) - pour l'inscription d'office sur les listes électorales

NOUVEAUX HABITANTS

C'est avec plaisir que nous souhaitons la bienvenue à Fayet aux nouveaux habitants.

Si cela n'est pas déjà fait, nous les invitons à se présenter en mairie :

- ✚ Pour se faire connaissance,
- ✚ Pour leur fournir tout renseignement utile sur la commune,
- ✚ Pour recueillir les informations familiales dont la commune a besoin (recensement militaire, jouets de Noël, etc...)

CCAS

COLIS ET BONS DE CHAUFFAGE

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Fayet offre aux personnes âgées de 65 ans et plus et non imposable sur le revenu,

- ✚ **4 Colis alimentaires**, distribués à Pâques, au 14 juillet, à la Fête Communale et à Noël,
- ✚ **5 Bons de chauffage**, de novembre à mars

Si vous êtes concernés, merci de bien vouloir en informer la mairie de Fayet et de présenter votre Avis d'Imposition, délivré par le Centre des Impôts de Saint-Quentin.

- ✓ **Avis à présenter :**
 - *Déclaration 2020 / Revenus 2019*
- ✓ **Mention obligatoire devant figurer clairement sur l'avis :**
 - *« Au vu des éléments que vous avez déclaré, vous n'êtes pas imposable sur le revenu »*
- ✓ **Pièce à fournir pour les bons de chauffage :**
 - *Un Relevé d'Identité Bancaire*

COLIS DE LA RENTREE

La remise des colis, aux Anciens de Fayet faisant partie du CCAS, à l'occasion de la Fête Communale, aura lieu :

Le Samedi 11 Septembre 2020
A partir de 09 heures

ANNULATION

« Fête Communale de Fayet »



Traditionnellement la fête communale de Fayet a lieu le 2^{ème} dimanche de Septembre.

C'est l'occasion d'un moment convivial et de partage entre les habitants.

La situation sanitaire liée au COVID 19 a conduit notre conseil municipal, lors de sa dernière réunion en Juillet à annuler ces festivités afin de protéger nos administrés et notamment les plus fragiles d'entre eux.

En effet, les manifestations de plein air entraînent des concentrations de personnes où le respect de la distanciation physique n'est pas toujours respecté ainsi que l'oubli des gestes barrières.

La sécurité de tous est notre priorité.

Le regain de la circulation du virus en ce début septembre malgré l'obligation du port du masque (arrêté préfectoral du 12 Août 2020) conforte cette décision d'annulation pour cette année 2020.

Mais ce sera pour mieux nous retrouver en 2021 !

Prenez soin de vous et ensemble respectons et faisons respecter les gestes barrières. La santé est l'affaire de tous, il en va de notre responsabilité collective.

Merci de votre compréhension.

La municipalité



Présents : V. ARDAENS-B.LEFRANC-F.POUILLAUDE-A. TRUY-B.TURBLIN-
V.AUGUIN-C.TEMPLIER-I.DEHENRY-S.ARNOULD-J.MOREAU-M.KANAAN-
L.BAILLY-A.VASSEUR POURLANCHE

Excusé et représenté : E.FOULON-LEFEVRE

Absent : A.LEFEVRE

ORDRES DU JOUR

Délégation d'attributions du Conseil Municipal à Mme le Maire

Mme le Maire est habilitée à gérer :

- les dépenses de fonctionnement, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- les contrats d'assurance et indemnités de sinistre y afférentes
- les concessions dans le cimetière
- les frais et honoraires des avocats, huissiers, notaires et experts le cas échéant.

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme le Maire est autorisée à subdéléguer un adjoint.

Mme le Maire rendra compte au conseil municipal de l'exercice des délégations consenties.

Règlement intérieur

Les conseillers municipaux pourront exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires communales et portant sur des sujets d'intérêt général et sur l'activité de la commune et de ses services.

Les questions orales seront traitées à la fin de chaque réunion.

La liste des questions sera adressée à Mme le Maire 48 heures au moins avant une séance du conseil.

Délégués des organismes extérieurs

Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

↳ Virginie ARDAENS – Bernard LEFRANC

SISSAD de Gauchy

↳ Brigitte TURBLIN – Angélique VASSEUR POURPLANCHE

USEDA

↳ Bernard LEFRANC – Arnaud TRUY



Commissions Communales

Commission Communale des Impôts Directs

Dans chaque commune, est instituée une Commission Communale des Impôts Directs, qui intervient en matière de fiscalité directe locale (taxe foncière et taxe d'habitation), d'évaluation des propriétés bâties et non bâties...

C'est le Directeur Régional/Départemental des Finances Publics qui désignent les commissaires à partir d'une liste fournie par les communes.

La liste des personnes proposées est consultable en mairie.

Commissions Communales internes

Commission des Finances

Françoise **POUILLAUDE**
Ingrid **DEHENRY**
Jacques **MOREAU**

Commission Administration et
Ressources Humaines

Virginie **ARDAENS**
Laurent **BAILLY**
Caroline **TEMPLIER**

Commission Action Sociale

Brigitte **TURBLIN**
Sébastien **ARNOULD**
Ingrid **DEHENRY**
Angélique **VASSEUR**

Commission Communication et
Informations municipales

Virginie **ARDAENS**
Enzo **FOULON**
Jacques **MOREAU**
Caroline **TEMPLIER**

Commission Affaires scolaires et
Jeunesse

Brigitte **TURBLIN**
Caroline **TEMPLIER**
Angélique **VASSEUR**
Marc **KANAAN** (hors scolaire)
Jacques **MOREAU** (hors scolaire)



Commission Urbanisme et PLUi

Virginie **ARDAENS**
Assistante Magali **PENANGUER**

Commission Voirie, Travaux et Sécurité

Bernard **LEFRANC**
Arnaud **TRUY**
Laurent **BAILLY**
Marc **KANAAN**

Commission Environnement, Histoire et Patrimoine

Françoise **POUILLAUDE**
Sébastien **ARNOULD**
Valérie **AUGUIN**
Laurent **BAILLY**
Ingrid **DEHENRY**
Jacques **MOREAU**

Commission Vie Locale et Festivités

L'ensemble du Conseil Municipal

Indemnités de fonctions

Les maires et adjoints perçoivent des indemnités de fonction.

Pour le maire, cette indemnité est de droit.

Pour les adjoints, cette indemnité est subordonnée à une délégation de fonction octroyée par le maire.

Selon le barème en vigueur par rapport au nombre d'habitants de la commune, l'indemnité du maire représente 40.30 % de l'Indice Brut Terminal de la fonction public et celle des adjoints représente 10.70 % de ce même indice.





Présents : V. ARDAENS - B.LEFRANC - F.POUILLAUDE - A. TRUY- V.AUGUIN -
C.TEMPLIER - I.DEHENRY - S.ARNOULD - J.MOREAU - M.KANAAN -
A.VASSEUR - E. FOULON-LEVRE

Excusés et représentés : B. TURBLIN – A. LEFEVRE

Absent : L. BAILLY

ORDRES DU JOUR

Dissolution du CCAS

Depuis la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est désormais facultatif dans toutes les communes de moins de 1 500 habitants.

N'étant plus adapté tant sur le plan organisationnel que budgétaire et pour des raisons de simplifications administratives et financières,

► Le conseil municipal a décidé :

- ◆ de dissoudre le Centre communal d'Action Sociale de Fayet
- ◆ de le remplacer par la **création d'une Commission Action Sociale, qui reprend toutes les attributions du CCAS telles que définies au code de l'action sociale et des familles**
- ◆ d'exercer directement cette compétence et de reprendre toutes les dépenses et recettes du CCAS au budget communal.

Fiscalité – Impositions 2020

Chaque année, la Direction Départementale des Finances Publiques notifie les ressources fiscales prévisionnelles en matière de fiscalité directe locale.

► Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition, applicables à chacune des taxes directes locales et décide de retenir les taux pour l'année 2020, restant inchangés depuis l'an 2000, comme suit :

Taxe foncière bâti	►	13.66 %
Taxe foncière non bâti	►	22.61 %



Ressources Humaines

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler dans leurs fonctions et aux mêmes conditions les agents communaux des services périscolaires et techniques, à compter du 1^{er} septembre 2020.

Nombre de postes ► 4

Temps de travail ► annualisé portant bénéfice des congés légaux et vacances scolaires,
► lundi, mardi, jeudi et vendredi
► 2 postes à 29 h /semaine
► 1 poste à 24 h /semaine
► 1 poste à 30 h / semaine

Missions ► Assister les enseignants dans la préparation des activités pédagogiques et entretenir les locaux et matériels destinés aux enfants,
► Assurer les services périscolaires (garderie matin et soir, cantine et circulation),
► Remplacer le personnel des services périscolaires, en cas d'absence,
► Entretien de l'ensemble des locaux communaux et leurs abords.

Correspondant Défense

Afin de pérenniser le réseau des « Correspondants Défense » suite aux élections municipales 2020, le Ministère des Armées recommande la désignation d'un correspondant défenses (CORDEF) au sein du conseil municipal.

Rôle

Le CORDEF constitue le point de contact local entre les forces armées et la Nation.

Mission

- Information des administrés sur les sujets de défense et répondre à leurs interrogations.
 - Préparation et conduire les cérémonies commémoratives
 - Information aux jeunes de la commune sur les opportunités d'engagement dans les armées
 - Apporter son concours à l'enseignement de défense (parcours citoyen)
- **M. Arnaud TRUY** a été désigné en qualité de Correspondant Défense pour la Commune de Fayet.





Le jury pour le concours de maisons fleuries est passé début juillet dans le village pour apprécier le fleurissement des jardins Fayellois...

Le classement est toujours difficile à faire car cette année beaucoup

de personnes ont accordé un soin particulier à leurs extérieurs...

Nous vous félicitons donc et vous invitons à poursuivre dans ce sens... **bravo à tous !**

La remise des prix aura lieu le **vendredi 9 octobre à 18h30 à la salle polyvalente** dans le respect des règles sanitaires, vous recevrez un courrier comme chaque année pour vous avertir de votre nomination.



MAISONS FLEURIES

AGGLO du Saint-Quentinois



Le 10 juillet dernier a eu lieu la mise en place du conseil communautaire de l'AGGLO du Saint-Quentinois.

Il est composé de 76 élus communautaires élus au suffrage universel direct et représentant l'ensemble des 39 communes de l'Agglo. Le nombre de sièges par commune est établi par la loi, en fonction du poids de leur population au sein de l'agglomération.

Les conseillers communautaires prennent les décisions relatives à l'exercice des compétences de l'Agglo. Ils délibèrent sur les grands projets, définissent les orientations des politiques portées par l'intercommunalité et votent les budgets.

Le conseil communautaire se réunit régulièrement afin de délibérer sur les nombreux sujets qui concernent le territoire. Moment important de la vie démocratique de l'Agglomération, cette réunion est ouverte au public souhaitant assister aux séances.

Notre maire a été élu 2^{ème} vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur et de la stratégie robonumérique. Les vice-présidents sont au nombre de 12.



Distribution des colis

Samedi 11 juillet matin, les membres de la commission « action sociale » ont distribué 22 colis aux habitants en bénéficiant, un moment toujours très agréable qui permet d'aller à la rencontre de nos administrés....merci à tous pour ce moment de convivialité



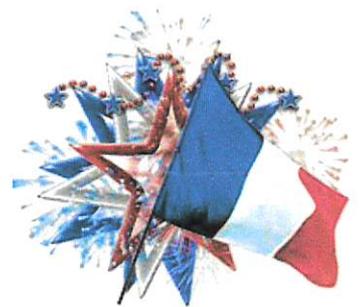
Cérémonie du 14 Juillet

14 juillet aménagé mais convivial !

Vous avez malgré tout été nombreux à assister à la cérémonie ainsi qu'au verre de l'amitié ...

Merci à tous pour ces moments de partage et de convivialité ...





JOURNÉE PORTES OUVERTES « Les Archers de Fayet »



Mardi 14 juillet 2020

Malgré le temps pluvieux, le club de tir à l'arc a reçu beaucoup de visiteurs qui ont pu se renseigner ainsi que se familiariser avec la pratique de ce sport de compétition ou de loisirs...

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le président Mr Jean-Pierre Petit qui est aussi l'entraîneur du club.



Coordonnées du club :

Jean-Pierre PETIT

06.82.43.17.12

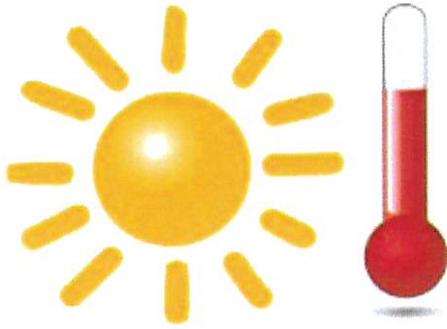
OPÉRATION PRÉVENTION SECURITÉ ROUTIÈRE

Votre sécurité est notre priorité, c'est pourquoi nous organisons plusieurs interventions de prévention dans la commune durant les prochains mois. Ces interventions se feront en partenariat avec la Brigade d'Intervention de l'Environnement ainsi qu'avec la gendarmerie. Après plusieurs recommandations et si nécessaires des verbalisations auront lieu.



Les réfections de la rue Jean la Fontaine et du VC4 sont terminées. Après l'élimination des surplus de gravillons, les signalisations au sol seront rétablies. La gendarmerie veillera au respect des vitesses et du sens unique dans le VC4





Lors des fortes chaleur de cet été, les membres du conseil municipal sont venus à la rencontre des personnes vulnérables...

Prendre de vos nouvelles et s'assurer de votre bien-être est une de notre priorité.

En cas de besoin la commission « Action Sociale » peut vous aider, que vous ayez besoin d'aide ponctuellement dans le quotidien ou tout au long de l'année nous sommes là pour vous !

Vous pouvez appeler le secrétariat de mairie 03.23.62.57.13 qui vous mettra en relation avec Brigitte, Angélique, Ingrid ou Sébastien pour voir avec vous les moyens à mettre en œuvre pour solutionner vos besoins...alors n'hésitez pas !

Ils sont là pour vous !



Brigitte TURBLIN



Angélique VASSEUR-
POURPLANCHE



Sébastien ARNOULD



Ingrid DEHENRY



*RENTRÉE SCOLAIRE
Mardi 1^{er} Septembre 2020
Rentrée masquée !*



La commission jeunesse s'est donnée rendez-vous ce mardi 1^{er} septembre pour accueillir les parents et élèves devant l'école avec les enseignants...seuls les parents des enfants entrant en petite section de maternelle étaient autorisés à pénétrer au sein de l'école...une rentrée différente mais malgré tout bien accueillie par l'ensemble des administrés concernés !



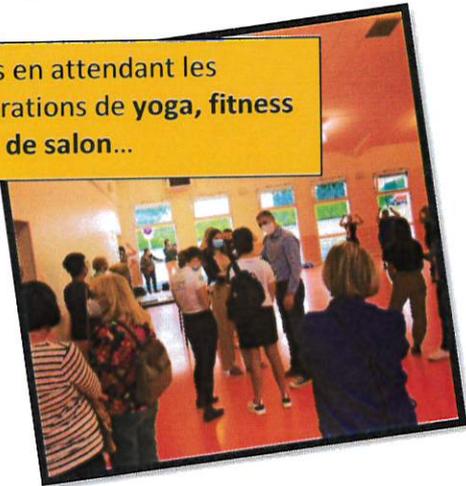


En référence à l'arrêté préfectoral
du 2 septembre 2020, entrant en vigueur
du 3 septembre au 16 octobre 2020 inclus

Le port du masque est OBLIGATOIRE
pour les personnes de 11 ans et plus
aux abords de l'Ecole de Fayet
et dans un périmètre de 50 m
au moment des périodes horaires
d'entrée et de sortie des élèves

N'hésitez pas à contacter l'Amicale pour tous renseignements sur la chorale, gymnastique, club des loisirs et toutes activités nommées ci-dessous...

Échanges en attendant les démonstrations de **yoga, fitness** et danse de salon...



Pétanque au terrain près du stade



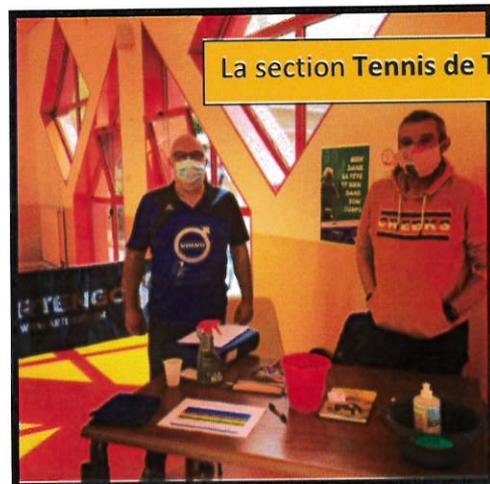
Expo-vente des œuvres des **Fay'Kids** 2019/20



Fay'Kids avec le salon du vélo...



La section **Tennis de Table**



La section **fitness** accompagnée de son coach et de Mme le Maire

Portes ouvertes de l'Amicale
Samedi 5 septembre

Renseignements : René Lefevre (Président) 06.86.88.97.70



AMICALE DE FAYET

PLANNING 2020-2021

LUNDI	Patchwork	14h00 à 17h00	Reprise le 07 septembre	Mme CARON Françoise 06.32.16.23.25
	Team Fitness Fayet	19h15 à 20h45	Reprise le 07 septembre	Mme LEFEVRE Corinne 06.74.84.73.40
MARDI	Gymnastique	08h30 à 09h30	Reprise le 08 septembre	Mme Maryvonne LEFEVRE 06.62.83.19.19
	Yoga	09h30 à 10h30	Reprise le 08 septembre	Mme Maryvonne LEFEVRE 06.62.83.19.19
	Tennis de Table	19h00 à 20h30	Reprise le 08 septembre	M. Christophe DORIGNY 06.
	Fay'Kids	14h00 à 16h00	Reprise le 09 septembre	Mme LEFEVRE Corinne 06.74.84.73.40
MERCREDI	Gymnastique	18h00 à 19h00	Reprise le 09 septembre	Mme Maryvonne LEFEVRE 09.83.54.75.13
	Chorale	19h00 à 21h00	Reprise le 09 septembre	Mme Régine DAVID 09.83.24.49.12
	Gymnastique	08h30 à 09h30	Reprise le 10 septembre	Mme Maryvonne LEFEVRE 09.83.54.75.13
	Yoga	09h30 à 10h30	Reprise le 10 septembre	Mme Maryvonne LEFEVRE 09.83.54.75.13
JEUDI	Club des Loisirs	14h00 à 18h00	Pas d'interruption	Mme Monique LOZE 03.23.67.45.39
	Danse de Salon	18h15 à 19h15	Reprise le 10 septembre	M. DUCHEMIN François 07.83.89.05.89
	Team Fitness Fayet	19h15 à 20h15	Reprise le 10 septembre	Mme LEFEVRE Corinne 06.74.84.73.40
	Danse de Salon	20h15 à 21h45	Reprise le 10 septembre	M. DUCHEMIN François 07.83.89.05.89
SAMEDI DIMANCHE	Pétanque	à partir de 15h00	Pas d'interruption	M. Jean-Marc TISSERAND 06.07.86.79.63

FAYET
FRELONS



LES FRELONS DE FAYET RECRUTENT



ENTRAINEMENTS :

AU STADE DE FAYET - RUE JEAN DE LA FONTAINE
MARDI 20H-22H / SAMEDI 14H30-17H

CONTACT :



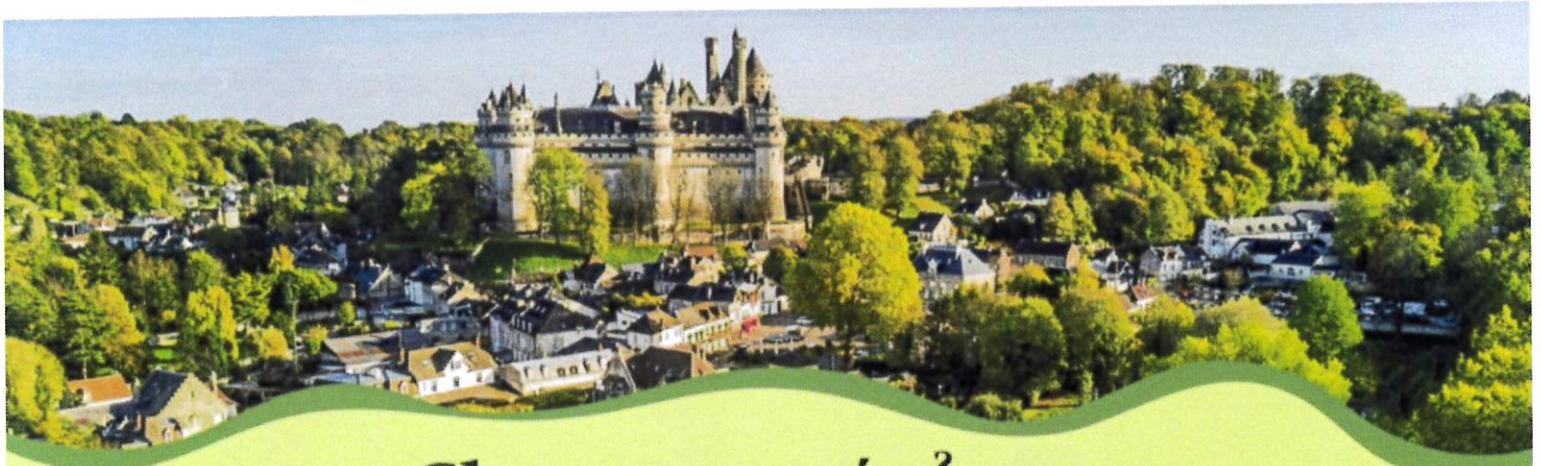
06 15 46 00 25



FRELONS DE FAYET



FRELONSFAYET_FOOTUS



Chasse aux énigmes

au chateau de Pierrefonds

Sortie familiale
Samedi 26 Septembre 2020

- Départ : 8h30 à la salle des Fêtes
- Retour : 18h30 à la salle des Fêtes

Pique-Nique en plein air

Prix adulte = 18 € *

Prix enfant = 9 €
(de 4 à 12 ans)

Récompenses Adultes/Enfants
(par équipe) pour les 3 premières équipes

Contact pour les réservations obligatoires
= Places limitées !!!
Corinne Lefebvre : 0674847340
(possibilité de report en cas de risque sanitaire élevé)

Amicale
de TAYET

* ce prix ne comprend pas l'entrée au chateau (qui parfois est gratuit)
le repas, les boissons.

* ce prix comprend le transport en bus, l'animation organisée par Nicolas (Free Squad H)

APPEL À CANDIDATURES

Remplissez le formulaire en ligne sur www.agglo-saintquentinois.fr ou complétez ce coupon réponse pour envoi à l'adresse indiquée et joignez une lettre de candidature.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter la Direction de la Cohésion Communautaire : 58, boulevard Victor Hugo - BP 80352
02108 SAINT-QUENTIN CEDEX
Tel : 03 23 06 30 06

**CONSEIL
DE DÉVELOPPEMENT**

COUPON INSCRIPTION

NOM
PRÉNOM
PROFESSION / ASSOCIATION

ADRESSE
TEL
MAIL

**CONSEIL
DE DÉVELOPPEMENT**

**PARTICIPEZ
À LA VIE DU
TERRITOIRE !**

L'Agglomération du Saint-Quentinois lance un appel à candidatures. Rejoignez le Conseil de développement.



